

la taxe sur les journaux est à peu près compensée par l'épargne réalisée sur le port des lettres ; mais cette réduction du port des lettres est tout simplement un remaniement de la taxation et rien de plus. En effet, si vous soulagez la classe commerciale en réduisant d'un centin en sa faveur le port des lettres, le déficit qui s'en suivra devra être comblé par quelques-uns, et cette opération sera faite aux dépens de ceux qui n'ont pas de correspondance à faire. Conséquemment, cette classe de la société pour laquelle vous avez paru avoir dans le passé tant de sollicitude—je parle de la classe agricole que vous représentiez comme avilie et abaissée au dernier degré de l'échelle—cette classe, dis-je, devra aider à combler ce déficit, bien que, si la prétention émise pendant des années, par les honorables membres de la droite est bien fondée, cette classe ait été surchargée de taxes par la politique nationale et le soit encore aujourd'hui. Puis, vous dites que vous avez rempli vos promesses relatives au libre échange. Or, entre le tarif actuel et l'ancien tarif que les honorables membres de la droite ont tant dénoncé la différence n'est que d'un et demi pour cent environ. Sur certains articles la protection est même actuellement plus élevée que sous l'ancien tarif, tout en tenant compte des 25 pour 100 de préférence accordés aux fabricants anglais.

Les honorables chefs de la droite ont débuté comme des faquirs qui veulent vendre leurs marchandises. Le faquir marque sa marchandise à un prix élevé et il annonce ensuite dans sa vitrine qu'il accorde 25 pour 100 de réduction, quand l'achat est payé en argent comptant. Vous avez pris certains articles que l'ancien tarif frappait d'un droit de 25 pour 100 ; vous avez élevé ce droit à 35 pour 100, et puis vous avez dit : "Nous accorderons 25 pour 100 de préférence à l'Angleterre." Or, soustrayez 25 pour 100 du nouveau tarif de 35 pour 100, et il vous reste une protection de 26 $\frac{1}{2}$ pour 100, soit, d'un et un quart pour cent de plus en faveur de nos fabricants que la protection accordée par le tarif de l'ancienne politique nationale que les honorables membres de la droite ont condamnée pendant les dix-huit années qui ont précédé immédiatement leur avènement au pouvoir. Cependant, mon honorable ami (M. Kerr) se réjouit du fait que les fabricants sont au comble du bonheur en constatant que le nouveau régime ne les a pas encore entièrement ruinés. J'approuve très volontiers la protection dont ils jouissent. Chacun sait que je suis et que j'ai toujours été un partisan de la

protection, et plus j'avance en âge plus mes convictions dans ce sens s'affermissent. Si mon honorable ami (M. Kerr) continue de se montrer favorable à la protection et consent à réimposer des droits sur les industries qui ont été ruinées par l'abolition de ces mêmes droits, il recevra mon appui empressé. A propos de taxation, j'admets que l'unification, si je puis m'exprimer ainsi, du port des lettres dans toutes les parties du monde est une innovation dont nous devons tous nous réjouir ; mais en appliquant cette réforme en Canada, où la population est éparsée comparativement avec celle des autres pays, nous ne faisons que supprimer une charge sur un point pour la réimposer sur un autre. En effet, le déficit de \$700,000 qu'accusera le service postal de la présente année par suite de la réduction du port, si les renseignements que je possède sont corrects, devra être comblé par quelqu'un.

Je remarque dans l'adresse un autre point sur lequel mon honorable ami (M. Kerr) n'a pas attiré notre attention. C'est la proposition de construire une ligne télégraphique à partir de Skagway jusqu'au Yukon. Je me rappelle le discours que mon honorable ami, le ministre de la Justice, a prononcé lors de la dernière session, dans lequel étaient détaillés les affreux malheurs qui nous attendaient si une voie ferrée, ou un tramway, n'était pas construit à partir des eaux supérieures de la Stikine jusqu'au lac Teslin. Le drapeau canadien serait amené ; les mineurs seraient décimés par la famine ; la région aurifère du Yukon passerait aux mains des étrangers et d'autres malheurs non moins affreux foudraient sur le pays. L'honorable ministre affirmait que rien au monde ne pourrait conserver la région du Yukon au Canada sans la construction du tramway en question et d'un chemin sur la glace de la Stikine. Mon honorable ami (le ministre de la Justice) a fini par se contenter d'une ligne télégraphique dont le point de départ est situé dans un lieu qu'il représente à tort suivant nous comme faisant partie du territoire des Etats-Unis. Mon honorable ami (le ministre de la Justice) disait, lors de la dernière session, que tout le trafic du Klondike serait perdu ; que cette région elle-même subirait le même sort si nous ne pouvions pas communiquer avec le Yukon par quelque autre route que celle de Skagway, de Dyea, ou de Pyramid Harbour. Or, si l'existence de la région aurifère du Yukon était en danger par suite de l'échec qu'a subi le projet de chemin de fer Stikine-Tes-